

COMMISSION DU FOOTBALL D'ANIMATION

REUNION DU JEUDI 02 NOVEMBRE 2017

Présents : MM. AMADUBLE Philippe – ARCHIMBAUD Anthony – COUTRAD Thierry – DANIEL Jean Claude – HIAULT Florent – JARRIGE Didier – LEVADOUX Pierre – PEREIRA Paulo – RODRIGUES Louis – ZANINI Santo

Excusés : Mme GAILLARD Rachel
MM. BARTHELEMY Cyrille – BAYARD Eric – BELLENGER Bruno – CHASTAGNIER Jean Paul – CLEMENT Jean François – COMPTE Cyril – COURTIAL Robert – DECHAMP Christophe – HAMRAS Halim – HOMETTE Christian – LAURCIE Nicolas – RIBOULET Jeanlin

* * * * *

Le Président et les membres de la commission félicitent Christophe DECHAMP pour la naissance de son petit garçon.

BILAN 1^{ERE} PHASE U.10 – U.11

Le bilan global est satisfaisant avec beaucoup moins de forfaits ou plateaux non joués que la saison dernière.

➤ CHAMPIONNAT

10 Poules, 0 forfait et 1 seul plateau non joué dans la poule H

➤ GEOGRAPHIQUE

12 Poules

2 équipes forfaits généraux : F.C. RIOM 3 et GR. AUZON 4. Comme l'indique le règlement ces clubs auront une amende de 30 €.

5 équipes avec 1 forfait : S.A. THIERS 2 – U.S. ST SYLVESTRE PRAGOULIN 1 – C.S. PONT DE DORE 1 – F.C. NORD COMBRAILLE 1 – F.C. CLT METROPOLE 3. Comme l'indique le règlement ce club aura une amende de 10 €.

1 équipe avec 2 forfaits : F.C. AUBIERE 2. Comme l'indique le règlement ces clubs auront une amende de 20 €.

➤ FEUILLES DE PLATEAU

63 feuilles de plateau retournées, 4 non revenues. Clubs concernés : F.C. CLT METROPOLE (Journées du 23/09 et 30/09) – F.C. COURNON D'AUVERGNE (Journée du 30/09) – ENT. F.C. ST AMANT & TALLENDE (Journée du 30/09). Comme l'indique le règlement ces clubs auront une amende de 25 € par journée.

Certaines feuilles de matchs ne sont pas remplies, toute la feuille est barrée avec uniquement la mention « en cours » sans faire apparaître les noms des joueurs. Clubs concernés : U.S. GERZAT (Journée du 14/10) – ENT. MARINGUES/JOZE (Journée du 23/09 et 30/09) – MUR ES ALLIER (Journée du 30/09) – F.C. NORD LIMAGNE (Journée du 30/09) – C.S. PONT DU CHATEAU (Journée du 14/10) – F.C. RIOM (Journée du 30/09 et 14/10) – GR. SOURCES&VOLCANS (Journée du 14/10) – ENT. F.C. ST AMANT & TALLENDE (Journée du 14/10) – ENT. VERTAIZON/BOUZEL (Journée du 23/09 et 30/09). Comme l'indique le règlement ces clubs auront une amende de 30 € par journée.

* * * * *

➤ **FUTSAL**

Les dates de futsal pour la catégorie U.11 sont les samedis 13 JANVIER 2018 – 27 JANVIER 2018 et 10 FEVRIER 2018. Les bulletins d'inscription seront remis lors de la réunion générale des clubs du Jeudi 09 NOVEMBRE 2017. Seules 2 équipes par club seront permises, sauf pour les clubs organisateurs.

➤ **DEROGATION FEMININES U.13**

Des clubs ayant engagées des équipes féminines dans le challenge U.11, en Géographique, ont demandé la possibilité de faire jouer des joueuses U.13. Les membres de la commission donnent leur accord. Le Président demandera l'accord du Comité Directeur du District, lors de la réunion du Lundi 06 NOVEMBRE 2017.

➤ **POULES U.10 – U.11 2^{ème} PHASE**

Les membres de la commission établissent les poules de championnat et géographique de la seconde phase. Celle-ci se dispute en 4 journées, avec des poules de 5 ou de 6.

➤ **REUNION DES CLUBS DU 09 NOVEMBRE 2017**

- ⇒ GEOGRAPHIQUE : 24 équipes matin et 45 après-midi
- ⇒ CHAMPIONNAT : 21 équipes le matin et 34 après-midi

* * * * *

Le Président :
Anthony ARCHIMBAUD

Le Secrétaire :
Pierre LEVADOUX